

Patrick Ollier « J'ai créé une administration de mission. »

Le président de la Métropole du Grand Paris, Patrick Ollier, défend une métropole qui, selon lui, démontrera son utilité dans l'action.

Propos recueillis par Magali Sennane

La Métropole du Grand Paris a annoncé récemment les lauréats du concours « Inventons la métropole » du Grand Paris, en quoi est-ce une étape importante ?

La métropole qui n'existait que depuis 1 mois a lancé le plus grand concours d'architecture d'Europe. Nous avons ainsi voulu rendre la MGP lisible et crédible. Il fallait, à partir des sites que les maires nous proposaient, qu'émergent des constructions montrant aux populations que la Métropole correspond à du concret : logement, nature en ville, commerces, mais aussi activité économiques et emploi. Les 51 sites retenus ont fait l'objet d'un appel à candidature. L'organisation d'un concours global et métropolitain à susciter l'intérêt des aménageurs. L'étude d'Ernst & Young que j'ai commandée montre que ce dernier représente 7,2 milliards d'euros investis, 2,1 millions de mètres carrés à construire, 65 500 emplois créés pour la construction et 53 900 emplois potentiels grâce aux commerces et activités économiques créés. Ce qui équivaut donc à 1.12 point de PIB en plus pour l'aire métropolitaine.

Depuis sa création, la MGP fait l'objet de nombreuses critiques quant à son utilité, que répondez-vous à ses détracteurs ?

Ceux qui ne veulent rien changer se battent pour continuer d'exister : les présidents des départements qui ne veulent pas disparaître et la présidente de la Région qui trouve que la métropole est encombrante. Les maires ne se plaignent pas de la métropole. Nous, nous démontrons depuis 20 mois que non seulement nous ne perdons pas notre temps dans des élucubrations, mais que nous sommes dans l'action. Je reconnais qu'à l'heure actuelle il y a un échelon de trop sur le territoire. Est-ce que ce sont les EPT ou les départements ? Le président de la République le décidera.

La MGP ne souffre donc pas d'un manque de compétences qui nécessitent d'être renforcées ?

Depuis notre création, nous avons mis en place la gouvernance partagée, créé des commissions, organisé le Schéma de cohérence territoriale (Scot), le Plan climat air énergie ou encore le Plan métropolitain d'habitat et d'hébergement (PMHH) qui va répartir sur le territoire les

39 000 logements que la loi nous impose de construire. Autre mesure concrète : le Velib' métropolitain. Ce sont des projets déjà lancés, nous sommes dans l'action. J'ai voulu créer une administration de mission et non de gestion. Nous sommes dans l'attractivité, la stratégie, le développement économique... Entre les compétences définies par la loi, les transferts obligatoires qui s'opéreront dans le cadre des ZAC d'activités et la redéfinition de l'intérêt métropolitain voté le 8 décembre prochain, nous avons suffisamment de compétences pour achever la phase 1 de la MGP. Ensuite, pour la phase 2, ce sera au Président de la République de les définir.

Qu'en est-il du budget de la MGP ?

Le budget de la métropole est indigne. J'ai lancé un appel à l'aide cet été, car la territorialisation des recettes de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) nous retirait automatiquement 91 millions d'euros de financement. J'ai demandé aux ministres de revenir en arrière, ce qu'ils ont accepté de faire. Nous récupérons donc ces 91 millions d'euros, mais nous avons toujours un budget insuffisant pour réaliser nos ambitions.

En décembre sera organisée la conférence territoriale du Grand Paris, quelles sont vos attentes ?

J'aimerais que l'on s'entende sur le fait que la métropole correspond à la zone dense continue. Le grand débat de la métropole régionale est un peu absurde, les champs de blé de Seine-et-Marne n'ont aucun caractère métropolitain. Élargir la MGP à l'Île-de-France serait, selon moi, une incohérence.

Les enjeux de développement futurs n'auront-ils pourtant pas lieu dans les départements de la grande couronne ?

Ce n'est pas un problème puisque la métropole peut évoluer et être élargie ultérieurement. On peut très bien imaginer que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui se trouvent autour de la métropole et qui constituent, peut-être, des pôles de zone dense puissent par la suite rejoindre la métropole. Dans l'immédiat, il faut gérer les problèmes dans la zone dense, c'est-à-dire voir comment créer des logements, des emplois ou résoudre les problématiques de pollution.